




Document d'accompagnement du gibier

1. Indications générales	
Espèce animale	
Numéro de marque à gibier / bracelet	
Chasseuse /Chasseur Prénom, nom, adresse, Téléphone	
Commune, date, heure de la mise à mort	
2. Compte rendu de la mise à mort	
<input type="checkbox"/> Aucune irrégularité constatée avant la mise à mort.	
<input type="checkbox"/> Avant la mise à mort, j'ai constaté les irrégularités suivantes :	
<hr/>	
3. Attestation de contrôle	
<input type="checkbox"/> La carcasse du gibier sauvage et ses organes internes ne présentent pas d'anomalies. La consommation de sa viande ne présente pas de risque pour la santé humaine.	
<input type="checkbox"/> La carcasse du gibier sauvage et ses organes internes présentent des anomalies	
	Le gibier abattu, y compris tête et organes internes, doit être présenté dans la peau au contrôle officiel des viandes.
<hr/>	
Etabli le	Signature de la chasseuse/du chasseur



Le document d'accompagnement du gibier doit être remis à la personne qui acquiert le gibier de chasse ou à la personne chargée du contrôle officiel des viandes.